



Valeurs empiriques de sept communes de la région seeland.biel/bienne concernant l'état de la mise en œuvre :

- Les informations sont transmises lors des séances des autorités et du conseil des aînés.
- Les informations sont transmises dans des notices envoyées une à trois fois par an.
- Les informations sont transmises via le site Internet.
- L'avancement est communiqué lors de l'assemblée communale.